

DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL : LES 6 PHASES DE VOTRE DIVORCE AMIABLE

01

CHOIX DE L'AVOCAT SPÉCIALISTE EN DIVORCE AMIABLE

Accord et signature de la convention
d'honoraires avec l'avocat divorce

Déterminer les besoins en compagnie du
cabinet d'avocats en droit familial

02

NÉGOCIATION DU DIVORCE AMIABLE

Négociation des accords du divorce par
consentement mutuel entre avocats et
conjoints

Correspondance des documents concernant la
situation du couple

03

FAIRE RÉDIGER VOTRE CONVENTION DIVORCE AMIABLE

Rédaction de la convention divorce sans juge
par les avocats respectifs des époux

Envoie en lettre recommandée avec accusé de
réception du projet aux deux parties

04

FAIRE SIGNER LE PROJET DE CONVENTION DE DIVORCE AMIABLE

Les ex-conjoints et leur avocat signent le projet
Les avocats joignent l'acte liquidatif au projet
de convention de divorce amiable

Suivant les 7 jours, le projet signé est
envoyé chez le notaire

05

FAIRE ENREGISTRER LA CONVENTION DIVORCE AMIABLE

Dans les 15 jours suivants, le projet est déposé
au rang des minutes du notaire

La dissolution du mariage est effective à la date
du dépôt du projet, puis

le certificat est ensuite remis aux avocats

06

FAIRE TRANSCRIRE VOTRE DIVORCE AMIABLE DEVANT L'ÉTAT CIVIL

L'avocat spécialiste en droit familial fait
transcrire votre divorce au service État civil
Les époux sont officiellement divorcés

www.avocat-lexvox.com

